

988 6355

A.P. ENVIRONNEMENT
Société à Responsabilité Limitée au capital de F. 50 000
Siège Social : 17, place Lépine 75004 PARIS
RCS PARIS B 418 406849

Greffier du Tribunal de
Commerce de Paris

00 MAR 2002

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 17 DECEMBRE 2001

N° de dépôt : 1529

L'an 2001, le 17 décembre, à 11 H,

Les associés de AP ENVIRONNEMENT, société à responsabilité limitée au capital de 50 000 FRANCS, divisé en 100 parts de 500 FRANCS chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au Cabinet de Maître Claudie MAILFAIT-DUPONT, Avocat, 31, rue Louis Besquel - 94300 VINCENNES, sur convocation de la gérance faite par lettre recommandée en date du le 6 décembre 2001 à chaque associé.

Sont présents :

- | | |
|---------------------------------------|-----------|
| - Madame Marie-José BATOIRE possédant | 24 parts. |
| - Monsieur Patrice ARANDA possédant | 24 parts. |
| - Madame Solange BELLOUR possédant | 52 parts. |

Les associés présents possédant la totalité des parts sociales, l'Assemblée Générale Ordinaire est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Madame Marie-José BATOIRE, gérante associée.

Est également présent Monsieur Michel MAGNON, Expert-Comptable.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la gérance,
- Démission du gérant,
- Nomination d'un gérant,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

AP

AB

M/3

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- une copie de la lettre recommandée adressée à chaque associé et les récépissés postaux,
- les pouvoirs des associés représentés par des mandataires,
- le rapport de la gérance,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Madame Marie-José BATOIRE expose aux associés que pour des raisons personnelles, elle ne peut plus exercer u delà du 22 décembre 2001 les fonctions de gérante de la Société. Elle présente donc sa démission à la collectivité des associés et leur demande de nommer un nouveau gérant.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte du désir manifesté par Madame Marie-José BATOIRE de démissionner de ses fonctions de gérant et la remercie pour les services rendus à la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale nomme, à compter du 22 décembre 2001, en qualité de gérant associé Monsieur Patrice ARANDA, demeurant 97, avenue de la République - 93300 ROSNY SOUS BOIS, pour une durée indéterminée.

Parallèlement à l'exercice de son mandat social, Monsieur Patrice ARANDA continuera d'exercer ses fonctions salariées dans les mêmes conditions et avec tous les droits et obligations résultant de son contrat de travail. Celui-ci subsistera en cas de cessation des fonctions de gérant.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Patrice ARANDA déclare qu'il accepte les fonctions de gérant et qu'il n'est frappé par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

TROISIEME RESOLUTION

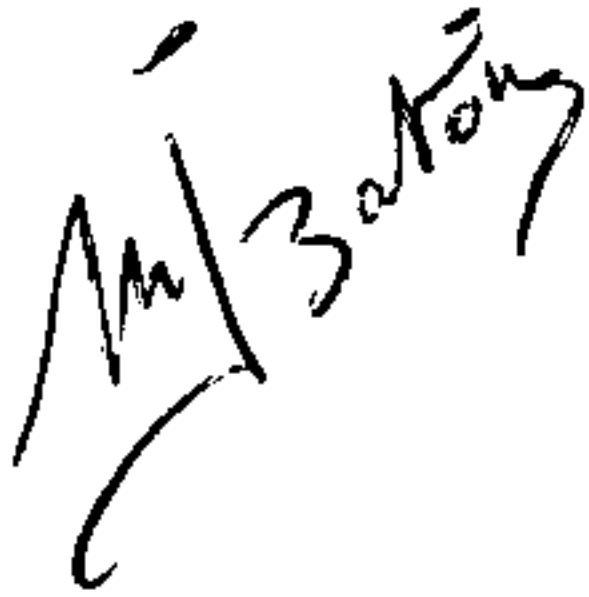
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés ou leurs mandataires.

Marie-José BATOIRE



Patrice ARANDA

"Bon pour acceptation des
fonctions de gérant"

*Bon pour acceptation
des Fonctions de gérant*



Solange BELLOUR

